

HONORAIRES D'AGENCE A LA CHARGE DES ACQUEREURS

Prix net vendeur	Honoraires TTC en %
Jusqu'à 50.000 €	Forfait 2.500 €
De 50.001 € à 130.000 €	Forfait 6.000 €
De 130.001 € à 350.000 €	5%
De 350.001 € à 500.000 €	4,5%
Supérieur à 500.001 €	4%

- Toutes dérogations au barème à la baisse, ne sera qu'exceptionnelle et liée à la spécificité de la transaction ou de la location.
- Dans le cadre d'inter-cabinet, le barème appliqué est celui de l'agence détentrice du mandat.
- L'agence ne perçoit aucun fonds avant la signature de l'acte authentique

HONORAIRES LOCATION LOI ALUR

A la charge du locataire

- 10€ du m² (la visite, le dossier locatif, la rédaction du bail)
- 3€ du m² (Etat des lieux)

A la charge du bailleur

- 10€ du m² (la visite, le dossier locatif, la rédaction du bail)
- 3€ du m² (Etat des lieux)

SAS JCL au capital de 7 622,45€, 1 rue Camélinat 78390 BOIS D'ARCY. RCS VERSAILLES 423 793 850. Carte professionnelle n°1289 délivrée par la préfecture des Yvelines.